

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Carlo HEUERTZ, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

### 1) Correspondance.

- Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que les prochaines séances se tiendront le 24 avril, le 22 mai et le 26 juin 2024.
- Concernant les finances communales, Monsieur Beissel informe que le prêt de 16.500.000 €, voté par le Conseil communal en sa séance du 28 février 2024, a été accordé par le Ministère des affaires intérieures. L'Administration communale a entretemps reçu le décompte des dotations de l'État pour l'année 2024 duquel il ressort que la Commune de Frisange reçoit 265.000 € de plus qu'initialement prévu. La Commune dispose d'environ 10 millions d'euros de liquidités sur ses comptes.
- Monsieur Beissel présente le rapport du syndicat Minett-Kompost sur la qualité du compost. La teneur en éléments indésirables des déchets collectés dans la Commune de Frisange est de 0,35 %. Monsieur Beissel remercie les citoyens qui contribuent à la bonne qualité du compost.
- Monsieur Beissel rappelle aux membres du Conseil communal de s'inscrire au secrétariat communal pour le « Buergermeeschterdag » du 13 mai 2024.

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

#### Question du parti LSAP

##### Gîten zu Uespelt am Schlass

Am Gemengerot vum Januar ass bekannt ginn, dass de Chantier zu Uespelt am Schlass Enn 2024 sollt ofgeschloss sinn. Domadder wären dann och déi zwou Gîten operationell.

An dësen Kontext, stelle măr follgend Froen:

- Vu wïem ginn déi Gîten duerno exploitéiert, direkt vun der Gemeng oder engem drëtten Acteur?
- Wéi een Präis pro Nuecht soll gefrot ginn?

- Iwwert wéi eng Plattformen sollen déi zwou Gîten promovéiert ginn?
- Gëtt och e Moies Kaffi mat ugebueden?

Monsieur Gaffinet présente la question écrite du parti LSAP relative à la gestion des gîtes à Aspelt.

Monsieur Beissel informe que la Commune de Frisange est déjà en contact avec l'Office régional du tourisme (ORT) – région Sud afin de lui confier la sous-traitance de la gestion des gîtes. Monsieur Beissel ne sait pas si l'ORT-Sud propose une formule de séjour avec petit déjeuner.

### **3) Approbation du devis supplémentaire pour la construction de la nouvelle Mairie à Frisange.**

Monsieur Beissel présente au Conseil communal le devis supplémentaire, portant sur 4.717.183,66 € TTC, pour la construction de la nouvelle mairie. Les coûts supplémentaires sont générés par une hausse des coûts de construction et des honoraires, des suppléments et la prévision d'une réserve pour les travaux de la deuxième phase.

Monsieur Beissel explique qu'en 2019, les coûts de l'avant-projet détaillé étaient chiffrés à 11.000.000 € hTVA, montant qui tenait compte d'une hausse des coûts de 5,5 % pour la réalisation du projet. Or la pandémie a entraîné une hausse réelle du coût du matériel de 38% et une hausse des honoraires de 16%, d'où un surplus de 3,6 millions d'euros hTVA pour la construction, les honoraires et des suppléments. À titre d'exemples, Monsieur Beissel cite la soumission de la menuiserie extérieure dont les coûts étaient estimés à 358.070 € alors que l'offre la moins-disante s'élevait à 627.000 € ; pour le parachèvement 1, les coûts étaient estimés à 500.000 € et les travaux ont finalement coûté 874.000 € ; pour l'aménagement extérieur, les coûts étaient estimés à 770.000 € alors que l'offre la moins-disante était de 1.339.000 €.

Les délais de livraison étant moins fiables, la réalisation des travaux a accumulé des retards de 2 ans. Au cours des travaux, 951.000 € supplémentaires ont été dépensés pour des équipements complémentaires suite à l'évolution des études et pour des meubles.

Le Collège échevinal propose de prévoir également une réserve de 300.000 € pour d'éventuelles hausses supplémentaires durant la deuxième phase du chantier.

Monsieur Courtois constate que l'augmentation des coûts par rapport au devis initial est de 36% en prenant en compte l'augmentation de 5,5% prévue par le devis initial, l'augmentation totale étant donc de 45%. Stupéfait de cette énorme différence, Monsieur Courtois se demande comment un projet peut financièrement échapper au contrôle du Collège échevinal d'une façon aussi importante. Monsieur Courtois

regrette également que le Collège échevinal n'ait pas pu fournir le détail des dépenses supplémentaires à l'avance. Il remercie Monsieur Beissel pour les explications détaillées au cours de la séance.

Monsieur Beissel répond que le tableau fourni au préalable aux membres du Conseil communal contient les mêmes chiffres que la présentation détaillée du devis supplémentaire expliquée en séance.

Monsieur Courtois explique que six tranches indiciaires sont échues depuis le début des travaux de construction en 2020, dont la plupart au cours de l'année 2023. Monsieur Courtois est étonné de voir que les tranches indiciaires ont généré une hausse de 16% sur les honoraires alors que les six tranches n'ont pas été appliquées depuis le départ.

Monsieur Beissel explique que la prolongation de la durée du chantier a également engendré des frais supplémentaires au niveau des honoraires.

Monsieur Courtois critique le manque de transparence de la part du Collège échevinal. Dans l'intérêt d'une bonne collaboration, les chiffres détaillés auraient dû être communiqués au préalable aux membres du Conseil communal afin de permettre à l'opposition politique d'analyser le dossier et de se préparer convenablement.

Monsieur Courtois demande également quels efforts a entrepris le Collège échevinal pour essayer d'économiser des coûts.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal a réussi à économiser environ 2 millions d'euros en commandant p.ex. du matériel plus tôt que prévu et en le stockant dans un hall à Aspelt.

Monsieur Courtois demande s'il n'a pas été possible de réduire le projet en équipant le bâtiment p.ex. de façon moins luxueuse.

Monsieur Beissel explique que le Collège échevinal avait de nombreuses discussions avec les techniciens à ce sujet. Ainsi ils ont p.ex. décidé de ne pas décorer toute la surface de la façade avec des briques pour économiser de l'argent. Monsieur Beissel est fier d'avoir mené à bien la construction de la nouvelle mairie, malgré les multiples crises auxquelles le Collège échevinal a dû faire face durant la phase de construction. La nouvelle mairie plaît aux visiteurs et le personnel communal est satisfait de son environnement de travail.

Monsieur Courtois déplore que le Collège échevinal ne présente le devis supplémentaire qu'après l'achèvement des travaux. Le Collège échevinal aurait dû en saisir le Conseil communal au préalable afin de lui donner la possibilité de participer au projet et de proposer des idées pour faire des économies.

Monsieur Beissel explique que le Collège échevinal ne pouvait pas fournir les chiffres exacts au préalable.

Monsieur Courtois demande que lors de projets d'envergure, le Conseil communal soit régulièrement informé de l'avancement des travaux, du budget etc. afin que l'opposition politique puisse voter le budget et d'autres projets en connaissance de cause de la situation financière de la Commune.

Monsieur Gaffinet critique également le fait que les projets d'envergure sont toujours présentés à la dernière minute. Le parti LSAP est également stupéfait de la grande différence entre le devis initial et le devis supplémentaire. Il reproche au Collège échevinal de procéder de manière non transparente. En effet, il est impossible de constater après coup si les frais supplémentaires ont été générés exclusivement par les hausses de prix ou également par des modifications apportées au projet initial. Le Collège échevinal aurait dû fournir des informations détaillées au préalable.

Le Conseil communal décide, avec 7 voix pour et 4 voix contre, d'approuver le devis supplémentaire pour la construction de la nouvelle mairie, devis portant sur un montant de 4.717.183,66 € TVA et honoraires compris, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/120/221311/18002 relatif à la construction d'une nouvelle mairie à Frisange de l'exercice 2024.

Vote : 7x pour

4x contre (CSV/LSAP)

#### **4) Augmentation de crédit – Services d'entretien et réparations des bâtiments.**

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que la chaudière de la maison sise à L-3337 Hellange, 2A, rue de la Gare, doit être remplacée. Le Collège échevinal propose d'augmenter le crédit de l'article 3/611/612200/99001 relatif aux services d'entretien et réparations des bâtiments de 15.000 € pour l'arrêter à 25.000 €.

Monsieur Courtois demande s'il est prévu de rénover les deux maisons de location à Hellange.

Monsieur Beissel répond qu'il n'y a pas de projet en vue. Pour une des maisons, le loyer devrait être augmenté.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de procéder à une augmentation de crédit de 15.000 € de l'article budgétaire 3/611/612200/99001 relatif aux services d'entretien et réparations des bâtiments pour l'arrêter à 25.000 € et de financer cette dépense supplémentaire par le boni du budget 2024.

Vote : 11x pour

## 5) Augmentation d'une ligne de crédit.

Monsieur Beissel soumet à l'approbation du Conseil communal une ligne de crédit pour un montant de 2.500.000 € auprès de la banque BGL BNP Paribas. Pour l'instant, la Commune n'a pas besoin de cet argent, mais comme les dotations financières et les subsides de l'État sont souvent versés avec des retards importants, il est indispensable de pouvoir recourir à une ligne de crédit pour régler des dépenses obligatoires. Tant que l'argent n'est pas engagé, la Commune n'a pas d'intérêts à payer.

Monsieur Meyer rappelle que le Conseil communal a approuvé une ligne de crédit pour un montant de 5.000.000 € en novembre 2023. Il demande pourquoi il faut procéder au vote d'une deuxième ligne de crédit.

Monsieur Beissel explique qu'avec les deux lignes de crédit, la Commune dispose d'un montant de 7.500.000 € auquel elle peut recourir en cas de besoin. Comme la Commune vient de contracter un crédit au montant de 16.500.000 €, les lignes de crédit ne seront pas utilisées prochainement. Or, comme des chantiers d'envergure sont actuellement en cours, il est indispensable de disposer d'une réserve afin de régler immédiatement les factures. Monsieur Beissel informe également que le crédit au montant de 18.000.000 € inscrit dans le budget de l'année 2024 ne sera pas contracté. Pour l'année 2025, il faudra évaluer la situation financière le moment venu.

Monsieur Gaffinet précise que le but d'une ligne de crédit ne consiste pas à retarder la contraction du prochain crédit, mais à régler les dépenses obligatoires en attendant l'argent versé par l'État. Il reproche au Collège échevinal un manque de transparence dans la gestion financière.

Monsieur Beissel confirme que la ligne de crédit ne servira pas à retarder la contraction du prochain crédit, mais à régler des factures quand les dotations et subventions accordées par l'État sont payées en retard. Sans les lignes de crédit, la Commune serait obligée de contracter un crédit au même montant qui engendrerait beaucoup plus d'intérêts à rembourser.

Monsieur Gaffinet répond que la ligne de crédit votée en novembre 2023 est largement suffisante pour gérer une commune.

Le Conseil communal décide, avec 7 voix pour et 4 voix contre, d'opter pour une ligne de crédit majorée au montant de 2.500.000 € auprès de la banque BGL BNP Paribas.

Vote : 7x pour

4x contre (CSV/LSAP)

## **6) Approbation d'un acte notarié.**

Le Conseil communal approuve à l'unanimité l'acte de cession du 28 février 2024 entre l'Administration communale de Frisange et Monsieur Arthur Antony concernant une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le numéro 365/5745, au lieu-dit « Péiter vun Uespelt-Strooss », d'une contenance de 31 ca, dans un but d'utilité publique afin de pouvoir intégrer la parcelle cédée dans la voirie publique.

Vote : 11x pour

## **7) Approbation d'une nouvelle convention Night Rider.**

Monsieur Beissel présente le nouveau contrat de prestation de service de transport de nuit « Night Card » signé avec la société S.L.A. S.A (Sales-Lentz) et informe qu'environ 90 citoyens de la Commune bénéficient actuellement d'un abonnement « Night Card ».

Monsieur Gaffinet propose de lancer une campagne d'information relative au service « Night Rider » afin d'augmenter le nombre d'utilisateurs.

Monsieur Beissel rappelle aux membres du Conseil communal que la Commune propose également les services « Frisibus » et « Late Night Bus » et que ces services constituent un facteur de coût important pour la Commune.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le nouveau contrat « Night Card », signé en date du 27 mars 2024 par la société S.L.A. S.A. et le Collège échevinal de la Commune de Frisange.

Vote : 11x pour

## **8) Approbation du compte de gestion de l'année 2022.**

Le compte de gestion de l'année 2022 n'ayant donné lieu à aucune observation de la part du Ministère des Affaires intérieures, Monsieur Beissel remercie le receveur communal pour son excellent travail.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2022 tel que présenté et de demander aux autorités supérieures de bien vouloir l'arrêter définitivement.

Vote : 11x pour

## **9) Approbation du compte administratif de l'année 2022.**

Le compte administratif de l'année 2022 a donné lieu à deux observations de la part du Ministère des Affaires intérieures. L'Administration communale est priée d'adapter les taxes et redevances à percevoir sur la canalisation et l'épuration des eaux usées ainsi que sur l'eau destinée à la consommation humaine et d'adapter les loyers mensuels pour les logements sociaux à Hellange. Monsieur Beissel précise que l'adaptation des loyers se fera en concertation avec l'Office social.

Comme l'observation concernant les taxes et redevances à percevoir sur la canalisation et l'épuration des eaux usées ainsi que sur l'eau destinée à la consommation humaine figurait déjà dans le rapport de l'année passée, Monsieur Courtois demande au Collège échevinal de procéder rapidement à l'adaptation de celles-ci.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter provisoirement le compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté et de demander aux autorités supérieures de bien vouloir l'arrêter définitivement.

Vote : 11x pour

## **10) Approbation d'un décompte.**

Monsieur Beissel présente brièvement le décompte relatif à l'aménagement de la rue « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt.

Devis initial : 2.640.500 € TTC

Dépenses effectives : 2.408.153,35 € TTC

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le décompte relatif à l'aménagement de la rue « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt tel que présenté.

Vote : 11x pour

## **11) Demande d'une autorisation d'ester en justice.**

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que la Commune a reçu de nombreuses réclamations de riverains à l'égard d'une entreprise qui est installée dans une maison unifamiliale dans une zone d'habitation HAB-1 à Aspelt. L'autorisation de construire a été émise pour la construction d'une maison unifamiliale et aucune activité commerciale n'est autorisée à cette adresse. L'entreprise compte environ 30 employés.

Monsieur Gaffinet demande quel genre d'entreprise est permis dans une zone d'habitation HAB-1.

Monsieur Beissel explique qu'une personne privée peut aménager un bureau dans une maison unifamiliale, sous condition d'introduire une demande de changement d'affectation à la Commune. Il n'est cependant pas autorisé de louer une maison unifamiliale à une entreprise avec 30 employés. Dans ce cas-ci, aucune demande n'a été introduite à la Commune.

Monsieur Courtois constate que la Commune a envoyé deux courriers au propriétaire de la maison, qui sont restés sans réaction de la part du propriétaire. Il demande si la Commune a également recherché le dialogue avec le propriétaire.

Monsieur Beissel précise que le propriétaire avait déjà loué la maison à de petites entreprises et la Commune lui avait déjà expliqué à l'époque qu'aucune activité commerciale ne peut avoir lieu dans une zone d'habitation HAB-1.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'autoriser le Collège des bourgmestre et échevins à ester en justice dans l'affaire opposant la Commune de Frisange à la S.C.I. Friederich et à se faire assister par un avocat.

Vote : 11x pour

## **12) Pacte Nature – nouvelles plantations communales en milieu urbain.**

Dans le cadre du « Pacte nature », signé le 9 février 2022 entre le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le Collège échevinal de la Commune de Frisange, il a été décidé de recourir à des arbres, haies et arbustes indigènes et certifiés régionaux pour les nouvelles plantations sur des terrains appartenant à la Commune.

À la demande de Monsieur Gaffinet, il est retenu que le syndicat intercommunal SIAS présentera le projet au Conseil communal.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de choisir des arbres, des haies et des arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié (« Heck vun Hei » - en fonction de la disponibilité) pour les nouvelles plantations communales en milieu urbain, sur les propriétés de la Commune, et de transmettre la présente délibération au syndicat intercommunal SIAS.

Vote : 11x pour

### **13) Commission pour jeunes – nomination d'un membre.**

Monsieur Beissel remercie la candidate de son intérêt pour intégrer la Commission pour jeunes.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de nommer Madame Julia Yvonne Suglia comme membre de la Commission pour jeunes.

Vote : 11x pour

### **14) Équipe climat – nomination des membres.**

Le Conseil communal procède au vote secret pour nommer deux représentants d'une entreprise locale et quatre habitants de la Commune de Frisange au sein de l'équipe climat. Deux représentants d'entreprises locales ainsi que neuf habitants de la Commune ont introduit leur candidature.

Le Conseil communal nomme comme membres de l'équipe climat les candidats suivants :

- Monsieur Laurent Holtzem et Monsieur Jean-Luc Mazzon en tant que représentants d'une entreprise locale ;
- Monsieur Francis Cox, Monsieur Julien Friederich, Monsieur Jean Zappone et Monsieur Ivan Ostrowski en tant qu'habitants de la Commune.

Le Conseil communal nomme à l'unanimité Monsieur Carlo Heuertz, Madame Samantha Hutmacher, Monsieur Guy Bingen et Monsieur Claude Courtois en tant que représentants des groupements politiques au sein de l'équipe climat.

Vote : 11x pour

Le Conseil communal nomme à l'unanimité Madame Lynn Giacomini comme secrétaire de l'équipe climat.

Vote : 11x pour

### **15) Approbation de deux lotissements.**

- Le Conseil communal décide à l'unanimité d'autoriser le morcellement d'une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sous le numéro 65/4054, sise 17, Munnerëferstrooss, en vue de la création de deux lots.

Vote : 11x pour

- Le Conseil communal décide à l'unanimité d'autoriser le morcellement d'une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 324/2823, sise 61, Beetebuergerstrooss, en vue de la création de quatre lots.

Vote : 11x pour

#### **16) Approbation d'un règlement de circulation.**

- Le Conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement temporaire de la circulation N° 24/034, pris par le Collège échevinal en sa séance du 20 mars 2024, relatif à la réglementation de la circulation sur la rue « Lëtzebuergerstrooss » à Frisange entre les maisons n°21 et n°41 pour le réaménagement de deux arrêts de bus, de deux passages pour piétons et du trottoir, à partir du 25 mars 2024 jusqu'à la fin des travaux.

Vote : 11x pour

- Le Conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement temporaire de la circulation N° 24/036, pris par le Collège échevinal en sa séance du 25 mars 2024, relatif à la réglementation de la circulation sur la rue « Robert Schuman-Strooss » à Frisange pour le remplacement d'une tête de vanne sur la conduite de gaz devant la maison n°73, du 26 au 29 mars 2024 inclus.

Vote : 11x pour

#### **17) Approbation d'un subside spécial pour l'UGDA.**

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à l'UGDA un subside spécial de 100 € pour soutenir l'action en faveur des jeunes dans le cadre du « National Youth Wind Orchestra Luxembourg » et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/111/615243/99001 « Menues dépenses imprévues du Collège échevinal ».

Vote : 11x pour

#### **18) Questions orales au Collège échevinal.**

Monsieur Bingen demande quels travaux sont assurés par le CIGL.

Monsieur Beissel explique que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, une équipe du CIGL est installée à Hellange et a repris les services de proximité assurés auparavant par ProActif. Les citoyens de la Commune qui recouraient aux services de ProActif ont été informés par la Commune du changement du prestataire. Pour connaître le détail des services proposés, les personnes concernées peuvent directement contacter le CIGL ou consulter le site internet du CIGL.

Monsieur Gaffinet constate que dans le cadre de la construction de la nouvelle école à Frisange, seulement 7 arbres ont été transplantés alors que 17 arbres ont été abattus. Il demande pourquoi tous les arbres n'ont pas été transplantés à d'autres endroits tels que des aires de jeux ou des parkings.

Monsieur Beissel se demande également pour quelles raisons de nombreux arbres ont été abattus. Selon ses informations, l'entreprise a transplanté tous les arbres suffisamment résistants.

Monsieur Gaffinet déplore que de nombreux arbres aient été perdus de cette manière.

Concernant l'installation du chantier, Monsieur Gaffinet demande si l'idée d'aménager une voie spéciale pour permettre aux bus de desservir le campus scolaire, est toujours actuelle.

Monsieur Beissel explique que pendant la première phase du chantier, les bus circulent comme d'habitude et la voie spéciale sera aménagée pour la prochaine phase du chantier. La population sera informée en temps utile de la suppression des places de stationnement autour du château d'eau. La Commune réservera alors les places de parking sur le site de la maison communale au personnel communal et aux enseignants et l'accès sera interdit aux parents d'élèves.

Monsieur Gaffinet demande s'il est possible d'inscrire les enfants ultérieurement pour le transport scolaire. Actuellement de nombreux enfants sont amenés en voiture à l'école.

Monsieur Beissel rappelle qu'il s'agit d'une mission de la Commune d'assurer le transport scolaire de tous les élèves. Monsieur Beissel invite tous les parents d'élèves à inscrire leurs enfants pour le transport scolaire afin d'éviter le chaos de la circulation autour du campus scolaire.

Monsieur Gaffinet demande dans quel délai seront réparées les passerelles endommagées dans la forêt « Am Seitert » et sur le chemin piéton à Frisange en direction de la France.

Monsieur Beissel explique que concernant la passerelle à Frisange, l'Administration des Ponts et Chaussées n'a pas encore répondu à la Commune. La passerelle située dans la forêt « Am Seitert » sera réparée par l'Administration de la nature et des forêts.

Monsieur Gaffinet demande pour quelles raisons la vacance de poste au sein du Service des relations publiques n'a été publiée que dans le Reider et l'e-Reider de la

Commune. Uniquement deux candidatures ont été introduites alors que pour d'autres postes, il y a souvent 20 à 30 candidatures.

Monsieur Beissel répond que la Commune a reçu l'année passée des candidatures spontanées pour ce poste. Comme la Commune doit améliorer sa communication vers l'extérieur et qu'un candidat capable d'organiser le service avait introduit sa candidature spontanée, le Collège échevinal a décidé de procéder rapidement à l'embauche de cette personne.

Concernant le déplacement du parking Kiss & Go le long de la route principale, Monsieur Courtois fait savoir que de nombreux parents d'élèves s'inquiètent pour la sécurité de leurs enfants. Il demande s'il s'agit d'une solution permanente.

Monsieur Beissel répond que le parking Kiss & Go restera à cet endroit pendant toute la durée du chantier, mais que la Commune a engagé un patrouilleur scolaire pour sécuriser le passage pour piétons. Alternativement il y a la possibilité de venir en bus à l'école.

Monsieur Gaffinet remercie le Collège échevinal d'avoir engagé un patrouilleur scolaire étant donné que de nombreux automobilistes ignorent les feux rouges.

Monsieur Beissel rajoute que l'accompagnateur du Pedibus est maintenant également engagé par la Commune et peut être remplacé par du personnel communal en cas d'absence.

Monsieur Courtois demande des informations relatives au nouveau parc photovoltaïque projeté au lieu-dit « op den Äässen » à Frisange.

Monsieur Beissel répond que le projet a été brièvement présenté, mais comme cet endroit n'est pas situé dans le périmètre de la Commune, il ne dispose pas d'informations détaillées.

Monsieur Meyer demande quels projets seront prochainement réalisés dans le village de Hellange.

Monsieur Beissel informe le Conseil communal que la rénovation du Château d'eau sera bientôt terminée et que des illuminations de Noël y seront installées. En plus, une convention de coopération sera signée avec la Fondation Linster, la rue menant vers l'atelier communal sera réaménagée, la rue « Schoulstrooss » sera terminée cette année et le projet de réaménagement de la rue « Wisestrooss » sera inscrit au budget de l'année prochaine.

Monsieur Meyer remercie le Collège échevinal et l'informe que sur l'aire de jeux à Hellange, il manque un banc dans la maisonnette et le ressort d'un jeu fait défaut.

Monsieur Beissel explique que les aires de jeux sont régulièrement contrôlées et en cas de défauts, les pièces sont démontées pour des raisons de sécurité et de nouvelles pièces seront commandées dans les meilleurs délais.